REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de SAINT-YORRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-YORRE

PROCES VERBAL de la séance du Conseil d'Administration

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 septembre à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Étaient présents :

- M. KUCHNA Joseph
- M. MARCAUD Hugues
- Mme SALGUES Marinette
- Mme BRUYERE Mireille
- Mme GAILLOT Nicole
- Mme MOUBAMBA Stéphanie
- M. LABONNE Gérard

Absents excusés :

- M. DESCAMPS Guillaume
- Mme CONDON Michèle

Personnel administratif invité :

- Mme DESTREE Sandrine
- Mme Héloïse CAUTE
- Mme HIDA Flora

M. Joseph KUCHNA, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h30. Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constate que le quorum est atteint.

Madame Marinette SALGUES est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

MARPA :

Questions diverses

- **Retour sur la visite du Conseil Départemental du 11 août 2025** : Madame Laurent, responsable du contrôle et de la qualité des ESMSS et Madame Camard, responsable du contrôle du budget de la MARPA ont visité la structure le 11 août 2025. Des résidents ont été entendu sur leur condition de vie à la MARPA.
 Lors de cette visite, il est proposé à la MARPA de travailler en partenariat avec les Docks de Blois afin de favoriser l'échange entre résidences autonomie.
 Les visiteurs ont également conseillé à la MARPA de favoriser la communication avec le Service Autonomie à Domicile et le CCAS de Saint-Yorre, notamment pour la participation des résidents aux ateliers du CCAS. Madame Laurent et Madame Camard ont aussi proposé de favoriser l'échange avec Vichy Communauté concernant les animations faites sur l'agglomération.
- **Démarche qualité :** compte tenu du télescopage du calendrier de l'évaluation qualité et celui des élections municipales, le Président du CCAS a demandé au Conseil Départemental de l'Allier de modifier le calendrier de l'évaluation. Le Conseil Départemental ayant accepté ce report, l'évaluation qualité de la MARPA aura lieu les 12, 13 et 14 octobre 2026.
- **Retour sur les derniers évènements indésirables de l'année en cours :** un évènement indésirable déclarée en période de canicule. Le mécanisme d'un volet roulant s'est bloqué mais le problème a été résolu très rapidement grâce à l'intervention des services techniques. Cet évènement indésirable a été signalé au responsable qualité des ESMSS du Conseil Départemental de l'Allier.
 Également, une électro vanne se trouvant dans la cuisine était défectueuse. Dans l'attente de la réception de la nouvelle pièce, les agents ont dû préparer tous les repas en modifiant les procédures de travail, et cela pendant plus de trois semaines.
- **Retour sur le plan canicule 2025 :** afin de ne pas imposer la climatisation aux résidents qui seraient importunés par ce système, l'équipe de la MARPA propose deux salles, une climatisée et une non climatisée, afin que chacun puisse manger là où il le souhaite, et changer de place comme il l'entend.
 3 hospitalisations ont eu lieu pendant l'été.

SAD :

1- SAD : Décision Modificative n°2

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 2 du budget SAD et propose le réajustement du budget comme suit :

Section fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
68112- Immobilisations corporelles	1 400.00 €	
777- Quote part des subventions d'investissement virées au résultat		1 400.00 €

Section investissement

	DEPENSES	RECETTES
13988- Sub.inv. – autres subventions	1 400.00 €	
28188 – Autres immobilisations corporelles		1 400.00 €

Vote **POUR** à l'unanimité

Questions diverses

- **Démarche qualité :**
 - Présentation et validation des protocoles et des procédures mises en place
 - Présentation et validation de la liste des personnes mobilisables

 L'ensemble du Conseil d'Administration valide ces documents.
- **Sensibilisation sur les violences et maltraitances sur les personnes âgées :** une sensibilisation sur cette thématique est prévue le 25 septembre 2025 de 18h30 à 20h00 par la Maison de Protection des Familles du Montet. Le SAD convie l'équipe de la MARPA à cette sensibilisation.

SEJ :

2- SEJ : fermeture du centre d'accueil collectif de loisirs durant les deux semaines des vacances de Noël

Considérant l'expérimentation passée, l'ouverture du centre d'accueil de loisirs pendant les vacances de Noël s'avère trop coûteuse ;

Considérant qu'après une année de fermeture totale lors des vacances de Noël, les familles Saint-Yorraises n'ont pas sollicité l'ouverture du centre sur ladite période ;

Considérant que la demande concerne principalement des familles des communes partenaires et non des familles Saint-Yorraises ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur la fermeture de l'accueil collectif de loisirs durant les deux semaines des vacances de Noël de l'année 2025.

Vote **POUR** à l'unanimité

3- SEJ : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

Considérant la nécessité de réajuster le temps de travail de certains agents, il est proposé d'augmenter le temps de travail annualisé des agents en poste :

- Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation contractuel actuellement à 30 heures hebdomadaire qui passera à temps complet 35 heures hebdomadaire (poste à créer au tableau des effectifs).
- Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation contractuel actuellement à 17h15 hebdomadaire qui passera à une durée de 22h15 hebdomadaire.

Vu l'accord des agents quant à cette augmentation de temps de travail ;

Considérant la nécessité de créer des postes correspondant aux nouveaux grades :

- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet,

- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet 22.15/35ème,
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet,

Considérant la nécessité de supprimer des postes du fait des grades non attribués :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 17,15/35ème,
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 30/35ème,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 20/35ème,

GRADE OU EMPLOI	CAT	Effectif budgétaire 01/01/2025	Modification proposée	Nouvel effectif budgétaire au 01/09/2025	Effectif pourvu au 01/09/2025	Dont TNC
FILIERE ANIMATION		**11**	**-1**	**10**	**7**	**6**
Animateur temps complet	**B**	1		1	**0**	**0**
Adjoint d'animation principal 2ème classe temps non complet 30/35ème	**C**	1		1	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe temps complet 35/35ème	**C**	**1**	+1	**2**	**1**	
Adjoint d'animation temps non complet 30/35ème	**C**	4	-2	2	2	2
Adjoint d'animation temps non complet 17,15/35ème	**C**	1	-1	0	0	0
Adjoint d'animation temps complet	**C**	0	+1	1	0	0
Adjoint d'animation temps non complet 22,15/35ème	**C**	0	+1	1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 26/35ème	**C**	1		1	1	1
Adjoint d'animation temps non complet 20/35ème	**C**	1	-1	0	0	0
Adjoint d'animation temps non complet 33/35ème	**C**	1		1	1	1
FILIERE SPORTIVE		**1**		**1**		
Opérateur des A.P.S. qualifié temps non complet 30/35ème	**C**	1	0	1	0	0
TOTAL GENERAL		**12**	**-1**	**11**	**7**	**6**
EMPLOIS SAISONNIERS – Type et durée du contrat à définir selon besoins						
Adjoint d'animation	**C**	8				

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ce nouveau tableau des effectifs.

Vote **POUR** à l'unanimité

4- *SEJ : Gestion et coordination de l'accueil périscolaire de Busset pour l'année 2025 (annexe 1)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant qu'il est nécessaire de corriger la délibération 41-25 et par voie de conséquence de l'annuler et de la remplacer par la présente ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de partenariat entre la Commune de Busset et le CCAS de Saint-Yorre en ce qui concerne la gestion et la coordination de l'accueil périscolaire municipal de Busset pour l'année 2025 ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :
- D'adopter ladite convention présentée en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote **POUR** à l'unanimité

5- *SEJ : Subvention du budget CCAS au budget accueil collectif de mineurs O² bulle*

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la subvention affectée au budget annexe doit être soumise à délibération en Conseil d'Administration.

Vu le code général de Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le budget annexe de l'accueil collectif de mineurs O² Bulle présente un déficit structurel récurrent,

Considérant un déficit cumulé de 118 283,90 € au titre des exercices antérieurs,

Considérant la nécessité de verser une subvention pour équilibrer ce budget annexe,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal du CCAS au budget annexe de l'accueil collectif de mineurs, pour l'exercice 2025, à hauteur de 118 283,90 €, afin de combler les déficits antérieurs.

Monsieur le Président précise qu'une subvention d'équilibre sera versée chaque année, sur l'exercice N, en fonction du résultat comptable de l'exercice N-1.

Vote **POUR** à l'unanimité

Questions diverses

- **Point RH :** une personne a été recrutée pour palier à l'absence de Mme POMPON Julie.
- **Retour sur l'été 2025 :** seulement deux sorties piscine ont pu être maintenues suite à des problèmes techniques et un manque de personnel à la piscine de Saint-Yorre. Les séjours se sont bien déroulés.
- **Retour sur la rentrée de septembre 2025 :** 144 demandes pour les mercredis pour 68 places : 58 de Saint-Yorre, 65 des communes partenaires et 44 de communes non partenaires.

CCAS:

Questions diverses

- **Point sur l'atelier « escrime pour tous » :** 42 participants au total. 28 hommes et 14 femmes. 79 % de jeunes Saint-Yorrais, 7 % adultes et 14 % séniors.
- **Point sur les actions à venir :**

- Atelier orthophonie le 25 octobre 2025 de 10h à 11h30 à la salle des réunions – Mairie
- Repas des Aînés le 9 novembre 2025
- Atelier nutrition le 10 novembre 2025 de 10h à 12h à la Bourse du travail
- Atelier bien-être le 17 novembre 2025 de 9h30 à 11h30 à la salle des réunions – Mairie
- Ciné-débat du CIDFF le 28 novembre 2025 de 19h30 à 22h à la Bourse du travail ou à la médiathèque – lieu à confirmer
- Conférence sur le sommeil à la Bourse du travail animé par le Dr Vitello, médecin du sommeil et neurologue à la Pergola de Vichy – 4 décembre de 18h30 à 20h30

Le Président,

Joseph KUCHNA

La secrétaire de séance,

Marinette SALGUES